

Trente ans de prises de positions

**30
ans**
samusocialParis



Sommaire

<i>26 janvier 1996</i> - Déclaration de M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'État chargé de l'action humanitaire d'urgence, sur la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté.....	p.3
<i>19 novembre 2003</i> - Vers un droit d'asile plus humain par Xavier Emmanuelli.....	p.6
<i>2006</i> - Rapport d'activité du Samusocial de Paris 2006 : Au cœur de l'urgence urbaine ... de la nécessité des dispositifs de l'urgence.....	p.8
<i>2 octobre 2014</i> - Réformer l'hébergement d'urgence des familles.....	p.11
<i>28 juillet 2015</i> - Migrants : il y aura un avant et un après l'évacuation de La Chapelle	p.13
<i>14 octobre 2016</i> - 15 propositions pour vieillir dignement à la rue	p.15
<i>4 avril 2017</i> - 143 000 personnes sans-abri aujourd'hui - Combien en 2022 ? Nos 20 propositions aux candidats à l'élection présidentielle pour lutter contre la grande exclusion	p.19
<i>8 mars 2022</i> - Le Samusocial de Paris mobilisé pour les femmes à la rue : actions et manifeste	p.25
<i>10 octobre 2022</i> - L'UNICEF France et le Samusocial de Paris alertent sur la santé mentale des enfants sans domicile	p.28
<i>31 octobre 2022</i> - Présidentielle : « Qu'attend-on pour débattre d'une politique de lutte résolue contre l'exclusion ? »	p.30

Déclaration de M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'État chargé de l'action humanitaire d'urgence, sur la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté

26 janvier 1996

« Mesdames, Messieurs,

Je suis à la fois honoré et un peu intimidé d'être appelé à évoquer devant des hommes de loi de la relation complexe qui unit la pauvreté et le droit. Je suis également très heureux que vous ayez choisi ce thème pour inaugurer vos séances de réflexion. Comme vous le savez peut-être, Mesdames et Messieurs, j'ai eu la charge, comme médecin de l'urgence humanitaire, comme médecin de prison, puis à la maison de Nanterre, de soigner des hommes en grande détresse sociale. C'est sur leur expérience, et sur mes échanges avec eux que je voudrais m'appuyer pour vous dire quelques mots du thème qui nous rassemble ce soir. Je me sais entouré d'esprits plus rompus que le mien au raisonnement juridique, et si ma présence parmi vous a un sens, c'est sans doute des échanges que j'ai eu avec ces hommes qu'il peut venir.

En préparant cet exposé, c'est le centre de Nanterre, qui, de prime abord m'est venu à l'esprit. Aux portes de Paris, au bout du monde, il s'agit vous le savez d'une institution où les plus pauvres étaient conduits de force du temps où il existait un délit de vagabondage. Le « déchet humain » de la grande ville, en quelque sorte... Le délit de vagabondage n'existe plus, la contrainte et la honte demeurent. Si le droit, et notamment le droit pénal exprime, comme l'écrivait Durkheim, « les états forts de la conscience collective », la règle de droit, longuement appliquée, façonne à son tour les esprits et les comportements, et l'on « ramasse » encore aujourd'hui des hommes et des femmes sur le pavé de Paris, avec un arbitraire et une brutalité que d'anciennes lois ont contribué à forger.

De mon expérience de Nanterre, je retire une idée toute simple, et pourtant toujours menacée par l'action de ceux-là même qui prétendent venir en aide aux plus démunis : le droit qui leur est le plus essentiel, comme à tout homme, c'est la liberté. Liberté d'aller et venir, protection de la vie privée, de l'intimité personnelle et familiale, liberté d'expression... Ne l'oublions jamais : c'est le meilleur moyen de ne pas faire fausse route, de protéger ceux qui sont dans la plus grande détresse contre les représentations et les peurs dont est investi le regard que le monde pose sur eux.

Nous devons rompre, une fois pour toutes, avec ce que le Père Winsinski appelait « cette charité qui se donne tous les droits ».

Je n'ai jamais rencontré, même au plus fort de l'exclusion, d'homme qui ait perdu la notion de ce qu'implique l'appartenance à une communauté démocratique et libre. Au contraire : l'expérience de la déchéance matérielle et de sa violence a conduit beaucoup de ces hommes à une réflexion personnelle et profonde sur ce qui constitue l'essence de la dignité humaine.

Les réflexions sur l'accès aux droits des exclus, centrées sur les droits sociaux, sur les prestations légales, ont tendance à négliger le détour par les libertés essentielles, par la liberté.

Cela étant dit, nos lois, nos lois sociales notamment, sont plus, que par le passé, respectueuses de l'intégrité de la personne et des relations qui la constituent. Il faut que nous en ayons conscience, comme de tout progrès social, et que nous préservions cet acquis. La fin des années soixante-dix a vu souvent, à cet égard, l'avènement d'une législation intelligente, équilibrée. Pour ne prendre qu'un exemple des progrès accomplis, relevons que le placement des enfants n'obéit plus aujourd'hui à cette logique destructrice qui négligeait la souffrance intime de la séparation, et les dommages prolongés qui en résultent tout au long d'une vie.

Sans dresser devant vous un inventaire des questions que pose « la défense des pauvres », je voudrais m'arrêter un instant sur deux des thèmes qui ont occupé vos débats, celui de la médiation et celui de l'accès aux droits.

La médiation

Les chances et les risques en ont été présentés par l'un de ses meilleurs spécialistes, Mme Guillaume-Hofnung.

Je voudrais, sans en détailler les diverses formes, y revenir un instant pour vous dire d'un mot pourquoi elle me paraît répondre à un besoin fondamental de la lutte contre l'exclusion. Nos sociétés rapides, instables, voient se multiplier les ruptures dans le parcours des individus. Dans toute trajectoire d'exclusion, on trouve de telles ruptures, et l'expérience enseigne que plus le statut social et le revenu des personnes concernées sont modestes et précaires, plus les médiateurs naturels leur font défaut dans les périodes de crise, de conflit ou de risque. Nos sociétés sont de plus en plus contentieuses, et cette évolution n'est pas sans lien avec la crise de l'intégration sociale dont l'exclusion est la manifestation la plus aiguë.

C'est pourquoi il est nécessaire que la règle de droit irrigue les rapports sociaux en amont de la procédure juridictionnelle, et qu'un travail organisé de médiation, ou de conciliation et d'arbitrage – je n'ignore pas que ces notions voisines sont distinctes dans l'esprit des juristes, mais je les associe ici à dessein – vienne pallier la dissolution de l'autorité dans le tissu social.

Il est certain que, pour ce qui est de la médiation judiciaire, le risque de glissement vers une justice de pauvres doit être évité. Ce risque est d'ailleurs inhérent à toute tentative pour adapter un dispositif aux besoins spécifiques des plus fragiles : il en va de même dans tout le domaine sanitaire et social. Ce risque ne doit pas pour autant inhiber la recherche de solutions : pour prendre un exemple concret, nous savons que la domiciliation au siège d'une association des personnes sans logement produit des effets pervers dans certaines communes, où elle stigmatise ses bénéficiaires. Et pourtant, nul ne peut nier que cette possibilité restaure l'accès à la citoyenneté de ceux qui, autrement, en seraient privés.

Pour en revenir donc aux différentes formes de médiation, judiciaire ou extra-judiciaire, je crois qu'il faut, tout en gardant ce risque présent à l'esprit, encourager leur développement dans une société où elles ne s'organisent plus spontanément.

J'en viens à **l'accès aux droits**. C'est une notion complexe, qui recouvre à la fois la connaissance que chacun doit avoir de ses droits, et la possibilité effective de les faire valoir. C'est aujourd'hui un objectif législatif, mais il reste beaucoup à faire.

Je m'en tiendrai à quelques remarques très brèves.

Sur le rôle des travailleurs sociaux, tout d'abord. On ne doit pas oublier qu'il leur appartient d'aider les plus fragiles à jouir pleinement des droits que la loi leur reconnaît, d'établir ou de rétablir les plus démunis comme sujets de droit. Il me paraît important de rappeler cette mission, à l'heure où leur rôle est mis en question.

Cela étant dit, ce rôle d'appui concerne essentiellement les droits sociaux et les prestations légales. Or les difficultés dans lesquelles se débattent les plus pauvres englobent aussi de nombreux aspects de droit civil ou pénal, pour lesquels un soutien particulier leur est nécessaire. Si l'aide juridictionnelle a maintenant dans notre pays une assise solide, et si elle a connu une montée en charge régulière depuis sa réforme, qui pourrait être confortée par un effort financier, en revanche l'aide juridique reste très insuffisante.

Le conseil juridique occupe en effet une place croissante dans nos sociétés, et c'est sans doute là, plus que dans la procédure juridictionnelle proprement dite, que réside le vrai risque d'inégalité ou d'exclusion sociale. Or les conseils départementaux institués par la loi du 10 juillet 1991 sont très peu actifs, et n'ont même pas été créés partout. Certaines initiatives associatives émanant des milieux judiciaires ouvrent, dans ce domaine, des pistes que je suis avec attention. Ainsi, à Paris, les jeunes avocats de l'association « Droits d'urgence » organisent, dans un certain nombre de lieux d'accueil de jour ou de soins, une permanence qui permet d'apporter une expertise juridique complémentaire de celle des travailleurs sociaux. Ce travail en réseau avec les professionnels du social me paraît aller dans la bonne direction. Comme il arrive souvent, c'est de ce type d'initiatives que naîtront des solutions de l'avenir.

Car dans votre domaine comme dans d'autres, et c'est par là que je terminerai, la lutte contre l'exclusion implique à la fois le renforcement des systèmes légaux qui visent à prévenir les inégalités devant les besoins essentiels de la vie, – et la capacité de défendre ses droits dans une société complexe est un de ces besoins –, et une mobilisation de chacun dans son métier et dans sa vie, qui déborde le champ de ce que la loi peut imposer à tous de façon uniforme. Notre rencontre est, me semble-t-il, un signe parmi d'autres de cette mobilisation, et je m'en réjouis de tout coeur.

Je vous remercie pour votre attention. »

Colloque « La défense des pauvres ». Organisé par :
L'institut de formation continue du barreau de Paris (IFC).

Vers un droit d'asile plus humain par Xavier Emmanuelli

19 novembre 2003

Le Samusocial de Paris, comme tous les accueils et l'hébergement d'urgence à travers la France, est confronté à une problématique nouvelle et préoccupante qui met, le moins que l'on puisse en dire, sous tension tous ses dispositifs quand elle ne les déborde pas.

Cela est dû à la demande d'hébergement sans cesse croissante des demandeurs d'asile isolés, mais aussi souvent en famille, dont le dossier est en cours d'instruction : cette procédure peut prendre des mois, voire des années car les mécanismes d'appel successifs peuvent prolonger sans fin leur précarité, sans compter ceux qui sont déboutés ou qui vont l'être et restent en instance d'un règlement définitif de leur situation : expulsion ou, au bout de la clandestinité, régularisation éventuelle. Ils sont dans un no man's land administratif qui ouvre sur toutes les irrégularités dont le travail au noir n'est qu'un aspect bénin.

Les centres d'hébergement d'urgence ne sont pas formatés pour répondre à cette demande qui met ces nouveaux hébergés en compétition avec des personnes sans domicile, dans la misère physique, psychique et économique. Cela crée une situation pleine de tensions et de frustrations pour tout le monde, à commencer par les travailleurs sociaux. Pour les familles avec des enfants, on improvise des solutions de rencontres pour les héberger dans des hôtels précaires sans que se dessinent de solutions à long terme.

Et ce phénomène ne fait qu'augmenter, mettant les centres d'urgence au bord de l'asphyxie. Chacun espère des solutions qui viendront dénouer ces blocages tout en préservant le droit d'asile et en intégrant au plus vite ceux qui doivent l'être.

Cela incite à suivre attentivement les pistes soulevées par la réforme et l'évolution du droit d'asile, actuellement présentées par le gouvernement, car tous les professionnels concernés attendent des décisions de la part des politiques.

Le droit d'asile, garanti par la convention de Genève de 1951, fait partie de nos engagements constitutionnels et a pour objet de protéger tous les réfugiés et apatrides. Il représente l'une des valeurs fondatrices de notre République et l'application même des valeurs de liberté et de fraternité. Malgré le remodelage du monde, la France a toujours été porteuse de ces idéaux et a accueilli sur son sol toutes les personnes persécutées dans leur pays pour leurs engagements, leur ethnie ou leurs croyances.

L'un des progrès de ces dernières années a été la création de la notion «d'asile territorial», c'est-à-dire la protection des victimes d'exactions commises non par les Etats, comme il était décrit dans les textes d'origine, mais également perpétrés par des groupes ou des factions terrorisant localement une population. La loi de 1998 reconnaît «l'asile territorial» en France.

Le projet de loi en cours d'examen par le Parlement représente à mon sens une avancée car les décisions d'octroi de l'asile territorial étaient jusqu'à présent prises par la préfecture, c'est-à-dire par le ministère de l'Intérieur. Désormais, ce seront les officiers de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) dépendant du ministère des Affaires étrangères qui le géreront. C'est donc un guichet unique, une procédure unique qui traitera du droit d'asile. Cela évitera que les dossiers passent d'une tutelle à l'autre, retardant indéfiniment leur règlement.

Le cœur de cette réforme représente, me semble-t-il, une avancée de notre droit et de notre dispositif d'asile car il devra permettre un traitement souple, généreux et rapide avec la possibilité de recours pour ces personnes.

Certes, on ne peut méconnaître les problèmes nouveaux soulevés par les références aux notions de «pays d'origine sûrs» et «d'asile interne» qui sont des créations juridiques nouvelles à notre droit. Ces concepts suscitent l'inquiétude des organisations de défense des droits de l'homme et seront mis à l'épreuve à l'usage.

Mais il était nécessaire de trouver une dynamique d'accueil autre qu'un échouage lamentable dans les no man's land de notre société. Il fallait entendre les voix de professionnels sur le terrain, quasiment dépassés par le problème. C'est l'enjeu de cette loi, c'est une avancée.

Publié dans Libération.



Au cœur de l'urgence urbaine ... de la nécessité des dispositifs de l'urgence

Gestion de crises

2006 est une année marquante pour le Samusocial de Paris. Les crises et tensions rencontrées cette année ont une fois de plus permis au GIP Samusocial de Paris de démontrer toute son utilité et ses compétences dans une dynamique d'action désormais reconnue et que nous défendons depuis notre création : l'urgence urbaine ... De la mise en place de cellules d'appui (115 de Paris et dispositif maraudes) dans le cadre des protocoles de sortie de crise du « Canal Saint Martin », aux interventions du Pôle Hôtelier auprès des familles en grande difficulté, les équipes du Samusocial de Paris savent être réactives et forces de proposition. Ce professionnalisme a fait école et le Samusocial International est aujourd'hui implanté dans 14 mégapoles à travers le monde.

L'urgence urbaine, un savoir-faire ...

L'urgence est un métier. Les dispositifs de l'urgence conceptualisés dans la méthode du « Samusocial » permettent d'intervenir là où plus personne n'est en mesure d'aller. C'est dans ce sens que le « dispositif maraudes » du Samusocial de Paris se réorganise et se renforce : interventions médico-psycho-sociales de jour et de nuit, lutte contre la tuberculose dans ses formes les plus complexes - car couplées à la grande errance -, soutien psychologique et évaluation psychiatrique sur les lieux de vie et le plus souvent dans la rue, parfois même dans des chambres d'hôtel ; ces interventions sanitaires, sociales et psychiatriques, assurées au cœur de la cité, auprès de personnes qui n'ont plus la capacité ou la possibilité de demander de l'aide, permettent ensuite de mieux réfléchir à l'orientation qu'il conviendrait de leur proposer. Le relais vers les dispositifs de droit commun devient alors essentiel. C'est l'aspect « réseau » si important pour le Samusocial.

Le 115 de Paris, un facilitateur de solutions

La plateforme du 115 de Paris a parfaitement rempli ses objectifs après un an d'activité dans les locaux modernisés d'Ivry-sur-Seine. Les statistiques et indicateurs spécifiques transmis quotidiennement aux différents ministères, tutelles et acteurs de référence le montrent : c'est plus d'un million d'appels réitérés en moins cette année (2,6 millions d'appels comptabilisés en 2005 contre 1,6 million en 2006) et entre 50 et 70 % des appels pris (selon les jours) après seulement deux sonneries. Au-delà de cette performance technique, il convient de rappeler que le 115 de Paris assure une écoute, parfois longue et compliquée, et que derrière chaque appel, il est souvent nécessaire de « débrouiller » une histoire de vie relatée fragilement, et souvent péniblement, dans plus de dix langues différentes. On ne peut pas non plus ne pas évoquer la saturation du dispositif d'hébergement destiné aux personnes sans abri dans la capitale. Ce alors que le mode de gestion des places ouvertes dans le dispositif de • stabilisation • (places auparavant attribuées pour 1 à 7 nuits) rend les nouvelles disponibilités très limitées. On a comptabilisé 1819 • premiers samu » qui ont fait appel au 115 de Paris en janvier 2007 et seules 506 personnes (28 %) se sont vues proposer un hébergement.

2006 a donc marqué pour le Samusocial de Paris un nouveau virage institutionnel qu'il faudra continuer à accompagner dans les années à venir et tout particulièrement au cours des 18 mois qui vont suivre. Accompagnement stratégique autour des statuts du GIP et de son personnel ; il convient effectivement de définir le mode d'organisation des missions portées par le Samusocial de Paris au-delà du 30 décembre 2008. Les travaux menés dans le cadre des comités d'expertise juridique sont à ce titre primordiaux.

Ces différents engagements institutionnels laissent entières les difficultés liées à l'hébergement en hôtel des familles et des personnes isolées qui y « habitent » parfois depuis plusieurs mois. Cette année encore, le financement des nuitées d'hôtel (71 % du budget est consacré à ces dépenses en 2006) pèse lourdement sur le fonctionnement du Samusocial de Paris. La Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France l'a, sans grande précaution, rapporté et largement communiqué ; ce qui a valu au Samusocial de Paris une percée médiatique injuste, sans pour autant qu'il soit fait allusion aux causes réelles de ce « dysfonctionnement ».

Des familles au centre de nos préoccupations

Plus de 3500 personnes en famille prises en charge en hôtel « sec » par le Samusocial de Paris ont été recensées en fin d'année 2006 ; la tension sur le dispositif reste une réalité depuis plus de 4 ans et les solutions d'orientation à leur proposer sont limitées, ces familles n'étant suivies ni par l'APTM, ni par les OHFOM. Les répercussions de leur prise en charge obligent toujours le Samusocial de Paris à adapter constamment les procédures mises en place, et ce, tant sur le plan financier qu'opérationnel. La pérennisation du Pôle d'Hébergement et de Réservation Hôtelière (PHRH) à compter du 27 février 2007, en lieu et place du Pôle Hôtelier, en est l'exemple le plus marquant.

Des expérimentations réussies

Enfin, le dispositif LHSS a permis d'inscrire la notion de soins infirmiers accompagnant l'hébergement d'urgence (cf. les • lits infirmiers• créés en 1996 au Samusocial de Paris) dans une dynamique institutionnelle nationale et pérenne.

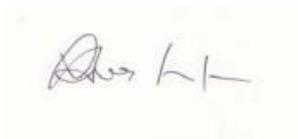
En juin 2006, les 170 Lits Halle Soins Santé gérés par le Samusocial de Paris ont fait l'objet d'une homologation. Il est démontré ainsi l'utilité d'un système de l'amont élaboré, professionnel et pluridisciplinaire, engagé certes dans l'urgence, mais pour amorcer durablement une action cohérente, par étape, en tenant compte des développements personnels de chaque individualité. Un modèle qui fait ainsi ses preuves.

Nous remercions pour leur engagement à nos côtés tous les collaborateurs du GIP Samusocial de Paris qu'ils soient personnels GIP, vacataires, professionnels mis à disposition, stagiaires ou samaritains. Toutes et tous sont engagés 24h/24, 365 jours par an auprès des personnes les plus démunies et au service d'une mission menée le plus souvent en urgence et dans l'urgence. Nous remercions également les partenaires institutionnels du Samusocial de Paris, notamment les membres du GIP qui soutiennent en permanence la dynamique du Samusocial de Paris.

Et enfin, un grand merci à toutes les entreprises et aux citoyens qui apportent leur soutien humain et financier aux missions expérimentées grâce à eux et grâce à leur engagement. Lutte contre la tuberculose, études de l'Observatoire du Samusocial de

Paris, maraude de jour ... autant d'actions indispensables pour agir et mieux comprendre les fragilités des personnes les plus exclues de notre société.

Ce rapport d'activité symbolise l'expression de leur dévouement.



Docteur Xavier EMMANUELLI
Président-Fondateur



Stefania PARIGI
Directrice Générale

[Rapport d'activité du Samusocial de Paris 2006.](#)



Réformer l'hébergement d'urgence des familles

2 Octobre 2014

A la suite de l'étude ENFAMS menée par l'Observatoire du Samusocial de Paris, le Samusocial de Paris réclame une réforme de l'hébergement d'urgence des familles

Améliorer les conditions d'accueil

Plus de 80 % de familles sous le seuil de pauvreté, près de 8 familles sur 10 et 2 enfants sur 3 en insécurité alimentaire, 29 % de mères souffrant de dépression, une prévalence de l'obésité bien supérieure à la population générale... : les résultats de l'étude ENFAMS (Enfants et Familles sans logement en Ile-de-France) menée par l'Observatoire du Samusocial de Paris rappellent que l'hébergement à l'hôtel ne constitue pas une solution pour les familles. La dénonciation de l'hôtel comme solution inadaptée pour l'hébergement des familles n'est pas nouvelle. Les résultats de l'étude ENFAMS viennent cependant y adjoindre un constat scientifique.

Agir maintenant pour améliorer les conditions de vie à l'hôtel

Le Samusocial de Paris a déjà engagé des réformes importantes pour accroître la qualité des hébergements en favorisant l'implantation dans les établissements d'un espace de vie collective, d'une buanderie et d'une cuisine, en veillant à ce que le nombre de lits soit adapté à la composition familiale, et en mettant en place une distribution de paniers petit-déjeuner. Un travail sur l'information des familles a également été engagé, et se poursuivra avec des actions facilitant l'accès aux ressources de proximité (entre autres pour se nourrir, se soigner, et assurer la scolarisation des enfants). De même, l'Etat a initié des actions d'accompagnement social avec la Croix-Rouge française, qui devront s'amplifier pour répondre à l'ensemble des besoins, notamment pour les familles plongées dans des situations administratives complexes.

Si l'hébergement en hôtel comme solution transitoire peut avoir un sens pour compenser la saturation des dispositifs d'accueil de migrants, et l'insuffisance de structures adaptées dans le dispositif d'urgence et de réinsertion, il est inadapté sur le long terme. Or les familles qui y sont orientées s'y installent souvent pour de longues années. Pour les familles hébergées à l'hôtel depuis plus de cinq ans, comme c'est le cas de 545 familles hébergées aujourd'hui par le Samusocial de Paris, il est urgent de trouver des solutions leur offrant des conditions de vie dignes et compatibles avec l'épanouissement de leurs enfants.

Développer de nouvelles solutions

A lui seul, le Samusocial de Paris héberge ainsi chaque nuit 28 500 personnes en famille en Ile-de-France et continue d'accueillir 20 nouvelles familles par jour, alors que les disponibilités dans le parc hôtelier arrivent à épuisement et laisse aujourd'hui à la rue chaque soir plusieurs dizaines de familles. Or des solutions adaptées aux besoins des familles existent. Souvent moins coûteuses que l'hôtel, elles doivent être déployées au plus vite :

- Développement de l'hébergement en appartements partagés entre plusieurs familles.
- Développement de places en CADA ou des autres dispositifs spécifiques d'accueil pour les familles demandeuses d'asile.
- Développement d'une offre de résidences d'accueil gérées par les bailleurs sociaux ou les acteurs associatifs.
- Accélération des sorties de l'hébergement en hôtel par l'accès au Solibail, au Louez solidaire, aux résidences sociales, au parc social...).

Réfléchir collectivement

Créé pour aller vers ceux qui, éloignés de tous les dispositifs, ne demandaient plus rien, le Samusocial de Paris fait depuis plusieurs années face à une évolution des publics sans-abri : aux exclus du système économique, aux victimes de la crise en France et en Europe, aux femmes victimes de violences conjugales, s'ajoutent les personnes qu'un conflit ou qu'une extrême pauvreté conduit à choisir l'exil et qui, arrivés sur le territoire français, trouvent le 115 et l'hébergement d'urgence comme unique ressource. A la fois saturés et inadaptés à l'accompagnement de publics aux besoins spécifiques, les dispositifs d'urgence éprouvent les limites de leurs capacités et, comme l'étude ENFAMS le montre, placent les familles en situation de souffrance. A l'heure où l'ensemble des acteurs du champ de l'urgence s'interroge, une conférence de consensus est nécessaire pour repenser l'articulation entre les politiques d'hébergement et d'accueil des migrants.

Tribune sur <http://samusocial.paris>.

Migrants : il y aura un avant et un après l'évacuation de La Chapelle

28 juillet 2015

Les solutions improvisées constituent un progrès, mais elles empiètent sur l'accueil d'urgence de l'hiver. Faudra-t-il choisir entre politique sociale et politique d'asile ?

Il pourrait y avoir un avant et un après le camp de La Chapelle. Parce que son évacuation aura permis aux pouvoirs publics de prendre conscience des changements à l'œuvre dans le profil des arrivants, et de l'inadéquation des recettes d'hier en matière de gestion des flux, les évacuations plus récentes auront été mieux préparées, avec des solutions d'hébergement dignes et stables.

Premier signe encourageant, il n'aura pas été fait appel à l'hôtel, dont les acteurs ne cessent depuis plusieurs années de clamer qu'il ne constitue pas un dispositif d'accueil adapté, mais à des centres d'hébergement d'urgence transitoires permettant aux personnes de se poser, d'être informées et de se déterminer sur leur demande, accompagnées par des acteurs associatifs. Parce que pour comprendre ses droits, les possibilités qui sont offertes par la France, et prendre des décisions qui engagent sa vie, un minimum de temps est nécessaire. Ces centres, aujourd'hui ouverts, permettront, on peut l'espérer, d'éviter la reconstitution de camps.

Le projet de kiosque d'information pour les réfugiés de la mairie de Paris va aussi dans ce sens. Transparence et information, deux conditions clés pour mieux accueillir les personnes, et éviter qu'elles ne soient le jeu des passeurs qui manipulent leur détresse sur fond de désorganisation institutionnelle. Craindre un appel d'air n'a pas de sens. Des milliers de personnes sont prêtes à risquer leur vie en mer et à accepter, une fois parvenues en Europe, des conditions de vie parfois bien moins confortables que celles qu'elles ont quittées. Engendrée par les bouleversements politiques aux frontières de l'Europe et une misère qui laisse des générations sans aucun espoir dans leur pays, cette migration de fuite voit dans l'Europe non pas un eldorado, mais un ailleurs où pouvoir construire sa vie.

Plutôt que de subir ces flux, d'ériger des barrières vouées à l'inefficacité, l'Europe s'illustrerait en menant une réflexion collective sur les stratégies à adopter pour harmoniser les conditions d'accueil et éviter le jeu des individualismes nationaux. Sujet politiquement délicat, mais qui pourrait témoigner de sa capacité à embrasser d'autres thématiques que la dette.

La France, qui entame une réforme du droit d'asile, pourrait porter ce projet, tout en initiant sur son territoire une réflexion collective sur les conditions d'accueil avec l'ensemble des acteurs concernés. Car si des progrès sont en passe d'être accomplis, n'en demeurent pas moins encore de nombreux problèmes non résolus pour une grande partie des migrants présents sur notre territoire : personnes déboutées du droit d'asile pour lequel tout retour au pays s'avère impossible, migrants présents depuis de nombreuses années, pourtant non régularisables, qui, sans droits ni ressources suffisantes, se retrouvent dans des dispositifs d'urgence saturés, ou hébergés à l'hôtel.

Par ailleurs, parmi les centres d'hébergement ouverts pour l'accueil des réfugiés à Paris, se trouvent des centres habituellement utilisés dans le cadre du plan hivernal. Ainsi, à la satisfaction de voir s'améliorer les conditions d'accueil des uns, se mêle la crainte de connaître un hiver cataclysmique pour de nombreux sans-abri qui restent à la rue faute de place dans les dispositifs d'urgence. Loin des sondages d'opinion, des idéologies et de toute récupération politique, le moment semble venu de réfléchir à l'articulation des politiques sociales et migratoires et à leur adaptation aux différents publics sans domicile.

Eric Pliez, *Président du Samusocial de Paris*

Tribune dans Libération.



15 propositions pour vieillir dignement à la rue

14 octobre 2016

Des mesures simples et pragmatiques qui peuvent réellement changer la donne et permettre aux sans-abris de vieillir dignement

Si l'âge moyen au décès des personnes sans-abri est de 49 ans contre 82 ans pour le reste de la population, il n'en demeure pas moins que l'on trouve parmi les personnes sans-abri un nombre grandissant de personnes âgées. 16 % des personnes actuellement hébergées dans les centres d'hébergement d'urgence à Paris ont plus de 60 ans, un pourcentage pouvant atteindre jusqu'à 40 % dans certaines structures du Samusocial de Paris.

Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun pour les personnes sans domicile vieillissantes

Simplifier les démarches d'obtention de l'aide sociale légale pour les personnes sans domicile.

- Limiter le contenu du rapport social et des pièces justificatives demandées sur le parcours d'hébergement du demandeur -nécessaires à la détermination de l'instance administrative (département ou Etat) qui prendra en charge les dépenses d'aide sociale. Ces informations et pièces sont parfois très complexes à collecter au regard du parcours morcelé des personnes.
- Simplifier le processus d'acquisition du domicile de secours, quel que soit le statut juridique de la structure d'hébergement.
- Rendre l'acquisition de l'aide sociale Etat valable sur l'ensemble des départements, pour faciliter les recherches d'établissements adaptés. Exemple rencontré par le Samu social : aide sociale accordée pour Monsieur C en septembre 2014 à Paris. Monsieur souhaite finalement aller en Guadeloupe. Son admission en EHPAD en mars 2015 nécessitera une nouvelle demande d'aide sociale déposée en Guadeloupe.
- Mettre en place un comité de suivi pour identifier les difficultés dans l'accès à l'aide sociale pour le public hébergé en structure d'hébergement ou à la rue, et de traitement des situations complexes.

Faciliter l'accès des personnes hébergées ou sans abri vieillissantes aux dispositifs médico-sociaux (EHPAD, Résidences services, Résidences appartements).

- Informer le SIAO des places vacantes disponibles, pour favoriser des propositions d'orientations des personnes hébergées sur ces places.
- Motiver par écrit les refus de prises en charge.
- Assouplir les critères d'ancrage territoriaux demandés pour les personnes sans abri/sans domicile vieillissantes pour les résidences appartements.

- Etudier la faisabilité de création de contingents de places dédiées aux personnes hébergées ou sans abri dans les dispositifs sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées (résidence service, appartement, et EHPAD).
- Pour les personnes sans abri, mener une action de repérage des personnes à la rue de plus de 60 ans en lien avec les équipes de maraudes et les ESI, coordonnée par le SIAO urgence. Accompagner les équipes de veille sociale dans le travail de proposition d'orientation, en proposant des places d'hébergement aux personnes sans abri le temps nécessaire à leur adhésion à un projet d'entrée en structure médico-sociale et à la constitution des dossiers.

Faciliter les dérogations d'âge pour les personnes sans domicile vieillissantes : les systématiser dès 55 ans pour toutes les personnes ayant un parcours de rue important, et des problématiques associées (addictions, santé, ...).

Permettre et faciliter des orientations de petits groupes de personnes sans domicile vieillissantes vers des structures pour personnes âgées (EHPAD, résidence service ou appartement). Projets communs -travaillés avec des personnes qui se choisissent entre elles - pour faciliter leur adhésion des personnes au travail d'orientation vers ces structures ; et faciliter ensuite l'intégration des personnes pour éviter l'isolement par rapport aux autres résidents.

Accentuer le travail de fluidité favorisant la sortie des résidences sociales et des pensions de famille pour les personnes relevant du logement de droit commun. Revoir, en particulier, la cotation des demandes de logement social émanant de personnes en résidences sociales et en pensions de famille. Faciliter l'accès en parallèle des personnes en situation de grande exclusion, en particulier celles dont l'âge est un barrage pour l'accès à l'hébergement d'insertion en même temps qu'un barrage pour l'accès aux structures pour personnes âgées, vers ces places libérées.

Développer la coordination et l'intervention conjointe des acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux pour favoriser l'accès et le maintien dans les structures de droit commun

Poursuivre la connaissance partagée sur les dispositifs respectifs et les publics en précarité.

- Développer les réunions/supports d'information et de formation pour les acteurs sociaux – en particulier les travailleurs sociaux intervenant dans les centres d'hébergement, les accueils de jour et les maraudes - sur les dispositifs d'aide aux personnes âgées, et les dispositifs ressources à solliciter (CLIC/MAIA).
- Prévoir des référents- interlocuteurs privilégiés à contacter pour appuyer et accompagner le dépôt de demande d'aides dédiées aux personnes âgées,
- Développer la formation des professionnels des structures sanitaires et médico-sociales à l'accueil des personnes en précarité.
- Proposer des actions de sensibilisation et de formations à l'accompagnement au vieillissement, à la dépendance et à la fin de vie pour les professionnels des centres d'hébergement en articulation avec les autres acteurs sanitaire et médicosociaux, dans le cadre de la formation continue.
- Eviter les orientations par défaut : des personnes vieillissantes présentes dans les structures sanitaires (notamment SSR) vers les LHSS alors qu'elles pourraient prétendre à un EHPAD.

Mettre en place un dispositif interface entre les structures sociales et médico-sociales pour favoriser l'accès et le maintien des personnes vieillissantes dans les structures pour personnes âgées, sur le modèle de celui développé en Loire-Atlantique :

- Travailleur social intervenant auprès des structures d'hébergement en amont pour préparer des orientations vers les dispositifs pour personnes âgées, accompagner et conseiller les référents sociaux sur les ouvertures de droits, travailler le projet avec les personnes sans abri (présentation des dispositifs, visites, ...).
- Intervention en aval de l'orientation également pour stabiliser l'intégration : visites et accompagnement social des personnes orientées, sur plusieurs semaines, passage de relais avec un autre référent social, activation mesure de tutelle/curatelle. En Loire-Atlantique, l'accueil prévoit une période probatoire pour favoriser les prises en charges.

Partager l'appréciation de la dépendance et de l'autonomie. Les résidences services peuvent refuser l'admission sur critère médical par crainte d'un manque d'autonomie, alors même que cette notion a été évaluée dans la structure demandeuse et par un médecin.

- Etablir un protocole entre médecin des structures sociales et médecin décideur pour faciliter les liens.
- Travailler en amont l'évaluation avec un neuropsychologue pour préciser le degré d'autonomie et les compétences de la personne.

Développer des dispositifs intermédiaires et faciliter la prise en charge des personnes vieillissantes à droits incomplets

Proposer des prises en charge temporaires qui permettraient à la personne de s'adapter à la structure et de choisir de s'y maintenir ou non, intégrant un accompagnement social.

Créer des structures spécifiques adossées à des EHPAD pour les personnes de + de 60 ans hébergées dépendantes mais non admises en structures pour personnes âgées (personnes à droits administratifs incomplets, notamment) sous forme de LHSS, ou de lits d'attente dans des structures qui permettraient aux personnes de recouvrer leurs droits administratifs mais aussi de préparer l'orientation vers un dispositif pour personnes âgées.

Elargir les possibilités de conversion de structures hospitalières en structures médico- sociales (fongibilité asymétrique) au secteur médico-social spécifique (LAM, en particulier), qui permettrait des prises en charge plus adaptées de personnes vieillissantes sans domicile qu'elles soient hébergées, à la rue ou hospitalisées au long cours, en particulier celles qui souffrent de démences alcooliques.

Favoriser l'accès aux droits des personnes en situation irrégulière

Faciliter les régularisations des personnes de plus de 60 ans non expulsables afin de les orienter vers le droit commun.

Etudier les possibilités d'admission à l'aide sociale d'Etat des personnes non régularisées.

Mettre à la disposition des centres d'hébergement concernés par le vieillissement de la population accueillie, des moyens adaptés d'accompagnement : Développer l'intervention de SSIAD ou d'équipes mobiles infirmières dans les centres d'hébergement en s'inspirant de l'expérimentation menée par l'ARS du Nord-Pas-de-Calais.

Développer l'observation sociale sur les besoins des personnes sans domicile vieillissantes

Poursuivre le recensement des personnes âgées, hébergées dans les structures d'hébergement. Un recensement a été mené en mai 2016 par le SIAO urgence dans les différents centres d'hébergement d'urgence pour mesurer précisément les besoins d'orientation mais également les freins à ces orientations. Ce recensement pourra être reproduit régulièrement afin de mesurer l'évolution et l'efficacité des actions engagées, et de réfléchir à la nécessité de repenser certaines aides et dispositifs en faveur des personnes âgées précaires.

Produire des indicateurs à partir des données collectées en routine par le 115 et le SIAO, mais également à partir des données collectées par les maraudes sur les personnes sans abri. Enfin, des « enquêtes flash » pourront être réalisées dans les ESI.

[Le Samusocial de Paris a remis à la Ville de Paris ces 15 propositions dans le cadre du renouvellement du schéma parisien en direction des seniors 2017-2021.](#)

143 000 personnes sans-abri aujourd'hui - Combien en 2022 ?

Nos 20 propositions aux candidats à l'élection présidentielle pour lutter contre la grande exclusion

4 avril 2017

On estime à environ 143 000 le nombre de personnes sans-abri en France, un nombre en augmentation de 44 % entre 2001 et 2012. Fort probablement, depuis, celui-ci n'a fait qu'augmenter.

A Paris, arpenter les rues, les couloirs du métro, les allées des Bois suffit à constater l'ampleur du phénomène. Or les personnes sans domicile identifiables dans la rue ne sont que la partie visible d'un ensemble plus vaste auquel s'ajoutent celles que l'on ne remarque pas, celles qui se cachent, celles qui parviennent encore à survivre de la solidarité de leur entourage, et toutes celles qui souffrent du mal logement.

Massification de la demande d'hébergement d'urgence, diversification des publics et des besoins, insuffisance ou déficience de certains dispositifs de droit commun, absence de relais aux dispositifs d'urgence sociale et d'hébergement qui freine l'accès au logement : la situation ne cesse d'empirer.

L'exclusion n'est pourtant pas une fatalité. Réduire le nombre de personnes à la rue est possible.

Loin des objectifs « zéro SDF », il est possible d'agir pour éviter la rue à certains, possible de secourir d'autres au plus vite et éviter leur embourbement dans des dispositifs inadaptés à leurs besoins, et aussi possible de travailler avec les personnes plus ancrées dans la rue à des solutions qui leur permettront de vivre plus dignement.

N'oublions pas que si un petit nombre de personnes refuse toute solution, ces irréductibles sont peu nombreux. Les équipes de maraudes, des accueils de jour comme les écoutants des 115 peuvent témoigner du nombre de personnes qui quotidiennement demandent un hébergement que ces équipes n'ont pas les moyens de satisfaire ; les équipes d'accompagnement et de soins peuvent également témoigner de l'attente beaucoup trop longue des personnes hébergées dans les centres pour accéder au logement, et de la perte d'énergie qui en découle, voire du nombre de personnes qui retournent à la rue faute de solution de sortie.

A la veille de l'élection présidentielle, le Samusocial de Paris interpelle les candidats sur la priorité qu'ils entendent donner à la lutte contre la grande exclusion, les moyens qu'ils mettront dans ce combat, et les engagements qu'ils sont prêts à prendre aujourd'hui devant l'ensemble des citoyens, tous concernés par le spectacle de la misère qui se joue quotidiennement sous leurs yeux et auquel nul ne demeure insensible.

PREVENIR

Rares sont ceux qui se retrouvent à la rue du jour au lendemain. Bien plus souvent, la rue est le fruit d'un long parcours, plus ou moins erratique, où se mêlent vulnérabilités, notamment familiales et/ou psychologiques, survenue de difficultés (d'emploi, financières, maladie...), et découragement face à des systèmes d'aides trop complexes à actionner, et parfois stigmatisants.

Trop souvent, arrivent dans les dispositifs d'hébergement d'urgence des personnes dont il est facile d'identifier les failles de prise de charge ayant abouti à la rue. La prévention doit ainsi être un axe fort pour lutter efficacement contre la grande exclusion. Eviter la rue devrait être le devoir de tous les acteurs de droit commun en contact avec les personnes en situation de fragilité.

Action 1 : une charte de responsabilité pour les acteurs publics

Engager les acteurs de droit commun, parmi lesquels la direction de l'administration pénitentiaire et le Ministère de la justice, la Protection de l'Enfance et les conseils départementaux, ainsi que les hôpitaux, dans une charte de responsabilité créant notamment des obligations de continuité de prise en charge jusqu'à la sortie vers une solution adaptée et un maillage avec les acteurs relais. Il est inadmissible de voir des jeunes de 18 ans, en fin de prise en charge par la Protection de l'Enfance, et donc par définition sans ressource et sans soutien familial, devoir avoir recours au 115. De même qu'il n'est pas admissible qu'une personne sortant de prison, pour laquelle la sortie est programmée, se retrouve sans domicile après son incarcération.

Action 2 : améliorer la prévention des expulsions locatives

Eviter les expulsions locatives par le développement en amont des interventions : identification rapide des personnes en difficulté de paiement dès les premiers impayés, accompagnement social mobile de ces personnes afin de travailler sur les droits, la gestion du budget, et si besoin la recherche d'alternatives, avec un maintien dans le logement contre indemnisation du bailleur.

Action 3 : éviter la rue aux plus jeunes

Pour lutter contre les difficultés des jeunes en situation de précarité, créer un revenu minimum de subsistance et développer des foyers de jeunes travailleurs accessibles à tous, idéalement en lien avec des acteurs économiques de proximité afin de faciliter l'insertion.

ADAPTER LE DISPOSITIF AUX BESOINS

Les dispositifs d'urgence sont sous-dimensionnés. Jamais le rythme de création de nouvelles places ne permet d'absorber le nombre de personnes à la rue. D'une part parce qu'elles ne répondent pas à la demande exprimée, mais également parce qu'existe une importante demande invisible composée des personnes qui ne cherchent plus à accéder à une place d'hébergement, trop difficile à obtenir, sauf parfois au moment de l'hiver compte tenu des ouvertures de places temporaires. Sans une création massive de places, il est impossible de redonner du souffle à l'ensemble du système et de travailler avec les personnes à des sorties de rue.

Action 4 : créer 10 000 places

A l'échelle de l'Île-de-France, 10 000 places d'hébergement durable sont nécessaires immédiatement. De différents types, elles doivent répondre à la diversité des besoins et au degré d'autonomie des personnes, en veillant à ce que ces places ne soient pas des lieux de relégation mais des lieux ancrés dans la cité, ouverts sur l'extérieur afin que se retissent le lien avec la société, pierre angulaire pour l'insertion.

Action 5 : mettre en place des équipes mobiles d'évaluation

Tout entrant dans les dispositifs d'urgence devraient faire l'objet, en parallèle de l'évaluation sociale, d'une évaluation médicale et psychologique permettant de mieux connaître sa situation et ses besoins, et ainsi l'orienter vers des propositions adaptées. Pour ce faire, des équipes mobiles sanitaires doivent être mises en place.

Action 6 : renforcer les maraudes professionnelles

Les maraudes professionnelles doivent pouvoir mener leur mission d'aller vers, et pouvoir proposer des solutions d'hébergement aux personnes. A l'accroissement du nombre de places, doit s'ajouter un accroissement du nombre d'équipes.

Action 7 : reloger rapidement les plus autonomes

Des personnes pourraient sortir rapidement de leurs difficultés si un lieu d'habitat leur était immédiatement proposé. Or aujourd'hui, elles accèdent difficilement à des dispositifs qui en situation de pénurie de places tendent à se concentrer sur les personnes les plus vulnérables. Créer des réponses alternatives souples, avec un faible encadrement (par exemple des appartements partagés), permettrait d'éviter la rue à ces personnes.

Action 8 : développer des solutions adaptées au degré d'autonomie des personnes

Le modèle des pensions de famille a prouvé depuis longtemps sa capacité à faire retrouver un domicile à des personnes peu autonomes ayant connu de longs temps de rue. De même, l'expérience un chez soi d'abord, qui consiste à faire accéder directement des personnes au logement avec un accompagnement global à domicile prouve depuis plusieurs années son efficacité. Ces modèles doivent être massivement encouragés.

Action 9 : créer des structures de soins pour les personnes souffrant de problème de santé mentale

En 2009, l'étude Samenta a montré que les troubles psychiatriques sévères concernent plus d'un tiers des personnes dans le dispositif d'urgence (34,1 %) et dans les hôtels sociaux (35,2 %). Pour ces personnes, la prise en charge par la psychiatrie de secteur, qui implique une compliance, se révèle inadaptée, de même que la prise en charge dans les centres d'hébergement du fait de l'absence d'équipe psychiatrique. Des lieux dédiés sont à créer pour que la rue cesse d'être le réceptacle des déficiences des systèmes de soins psychiatriques.

MODERNISER LE RECOURS AU DISPOSITIF D'AIDE D'URGENCE

Simplifier le recours aux dispositifs d'urgence est un impératif, que ce soit pour les personnes en direct ou les acteurs du secteur. SIAO et 115 peinent aujourd'hui à répondre aux demandes. La condition indispensable est bien évidemment, on l'a évoqué précédemment, la création de places qui permettra à ces acteurs de retrouver leur rôle d'orientation et d'adaptation des propositions aux besoins des personnes. Une modernisation des recours est toutefois impérative.

Action 10 : faciliter l'accès

Lever les freins à l'accès aux droits pour les personnes en situation de logement précaire. Certains services sont trop difficilement accessibles et trop restrictifs (les conditions d'accès après une certaine durée de rue doivent être levées). Les accueils de jour doivent venir renforcer leur rôle de point d'entrée dans les dispositifs, et des équipes d'intervention sanitaire, sociale et juridique intervenir dans les CHU ou via des permanences pour favoriser l'accès aux droits, les orientations vers les dispositifs médico-sociaux, et sanitaires adaptés.

Action 11 : améliorer la joignabilité du 115

Toute personne sans abri doit avoir droit à un service accessible, lui offrant information, soutien et orientation vers les ressources et acteurs de proximité pouvant lui venir en aide.

Action 12 : créer une solidarité entre territoires

La coordination des actions et la solidarité entre territoires est indispensable. Dans une métropole comme Paris, la gestion départementalisée n'a aucun sens. Il importe par exemple, dans les propositions faites aux personnes, de pouvoir proposer à celles qui le souhaitent une orientation dans des structures ou logements du parc social sur d'autres territoires, avec une continuité de l'accompagnement. Pour ce faire une meilleure visibilité des offres est nécessaire. Il s'agit de permettre ainsi l'installation dans des territoires moins tendus.

FAVORISER UNE SORTIE RAPIDE DES DISPOSITIFS

Les centres d'hébergement hébergent désormais pour la plupart en continu les personnes sans domicile, un véritable progrès qui permet de stabiliser leur situation, de travailler sur l'ouverture de leurs droits, et sur un projet de sortie de rue. Cependant, l'engorgement des solutions de sortie, de l'insertion au logement, oblige les personnes à rester dans les centres d'hébergement bien trop longtemps : l'énergie qui devrait être mise pour avancer dans les projets de vie se perd en attente, et les places qui devraient être libérées pour permettre l'accès à de nouvelles personnes à la rue restent occupées par des personnes qui devraient se trouver dans d'autres dispositifs ou, tout simplement, vivre de façon autonome. Si résoudre ce problème d'engorgement est évidemment à court terme complexe, puisqu'il dépend en partie de la construction massive de logements accessibles pour les personnes aux revenus les plus bas, quelques mesures permettraient cependant d'accélérer les processus de sortie.

Action 13 : établir des accès prioritaires aux logements très sociaux

Etablir des accès prioritaires aux logements très sociaux pour les personnes accueillies dans les dispositifs d'hébergement (par exemple, au Danemark, 25 % des logements sociaux sont réservés aux personnes les plus « marginales »). Actuellement dans les centres d'hébergement se trouvent de nombreux travailleurs pauvres qui devraient pouvoir accéder en priorité à ce type de logements.

Action 14 : réserver des places en EHPAD et foyers logements

Réserver des places en EHPAD (Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes) et foyers logements pour les personnes sans abri vieillissantes. Il s'agit notamment de repérer les personnes à la rue ou hébergées de plus de 55 ans en lien avec les équipes de maraudes les accueils de jour et les centres d'hébergement, sous la coordination du SIAO qui doit avoir une connaissance des places disponibles dans les structures pour personnes âgées, mais aussi de faciliter les dérogations d'âge pour les personnes sans domicile vieillissantes en systématisant l'accès dès 55 ans pour toutes les personnes ayant un parcours de rue important.

Action 15 : faciliter l'accès à un emploi adapté

Développer l'accès à des formes d'emploi diversifiées pour les personnes hébergées. Le dispositif « 1ères heures » expérimenté à Paris doit être amplifié. Il permet un premier pas vers l'insertion à ceux qui sont très éloignés de l'emploi en offrant des postes adaptés à leur profil et à leurs capacités. Les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AVA) constituent également une expérience intéressante qu'il convient de développer. De même, les travailleurs pairs doivent être reconnus. Ces anciens de la rue qui souhaitent pouvoir aider de la même manière qu'ils ont été aidés enrichissent le travail social et ouvrent une forme de participation des personnes accueillies dans les dispositifs. Les postes dans les structures sociales doivent se multiplier. Enfin, il doit être envisagé de rendre pérennes certains emplois proposés par l'IAE pour des personnes présentant des difficultés très importantes d'accès à l'emploi classique.

Action 16 : permettre aux demandeurs d'asile de travailler

Pour les demandeurs d'asile, la possibilité doit être donnée de travailler le temps de l'instruction de leur demande. Cette période laisse trop souvent les personnes sans ressource, et casse l'énergie avec laquelle ils arrivent pour s'engager dans une nouvelle vie.

Action 17 : régulariser les personnes coincées dans les labyrinthes administratifs

Certaines personnes se retrouvent depuis de trop nombreuses années bloquées dans les dispositifs d'hébergement du fait de procédures de régularisation sans fin. C'est le cas de nombreuses familles à l'hôtel, mais aussi de personnes isolées ne pouvant accéder à des EHPAD du fait de l'absence de papiers. Pour les personnes non expulsables, seule une régularisation peut permettre la sortie des centres d'hébergement et pour certaines le retour à l'autonomie.

PROFESSIONNALISER L'HOTELLERIE SOCIALE ET REDUIRE SA PLACE

Le plan de réduction des nuitées hôtelières, engagé par le Ministère du Logement en février 2015, a permis quelques avancées en développant des alternatives à l'hôtel et en améliorant la qualité de vie à l'hôtel. Toutefois, il a au mieux freiné la croissance du recours à l'hébergement hôtelier pour les familles. Des mesures courageuses s'imposent pour en finir, ou du moins réduire drastiquement l'hébergement hôtelier dans les 15 années à venir.

Action 18 : créer des alternatives à l'hôtel

Créer massivement des alternatives à l'hôtel dans les trois prochaines années pour organiser une sortie du tiers des familles aujourd'hui hébergées dans des hôtels présentant des conditions de vie inacceptables.

Action 19 : réglementer l'hôtellerie sociale

Réglementer le secteur pour favoriser le développement d'un modèle unique d'hôtellerie sociale adaptée aux familles et contrôlé régulièrement.

Action 20 : faciliter les acquisitions

Assouplir les contraintes réglementaires pour permettre le rachat d'hôtels sociaux par des acteurs du secteur, et leur transformation en une hôtellerie sociale digne adaptée aux familles.

Tribune en ligne sur <http://samusocial.paris>.



Le Samusocial de Paris mobilisé pour les femmes à la rue : actions et manifeste

8 mars 2022

Le Samusocial de Paris apporte son aide et son expertise aux grands exclus de notre société. Parmi eux, de nombreuses femmes, souvent invisibles, aux besoins spécifiques, pour lesquelles l'organisation a mis en place des actions ciblées. Ce 8 mars 2022, nous célébrons la journée internationale des Droits des Femmes, l'occasion de mettre les femmes sans abri en lumière en lançant notre **manifeste pour répondre dignement aux besoins des femmes sans abri** et en présentant **les différents dispositifs qui leurs sont dédiés**.

L'hébergement

Chaque soir, 300 femmes sont hébergées dans nos structures. Les centres Babinski et Championnet offrent un dispositif qui permet d'héberger les femmes seules pour éviter les problèmes liés à la mixité. En complément, le Samusocial de Paris gère La Halte Femmes, installée au sein de l'Hôtel de Ville de Paris. Ce lieu offre un accueil de jour, un hébergement collectif une halte de nuit pour les femmes accompagnées par les maraudes et un accompagnement social. **En deux ans, il a accueilli 434 femmes le jour et 689 femmes la nuit. 69 % des sorties ont eu lieu vers un dispositif pérenne en 2020.**

« Dans tous nos centres, nous développons un accompagnement pluridisciplinaire pour faire face aux problématiques que les femmes rencontrent. Nous leur proposons un accompagnement social et travaillons avec un réseau de partenaires spécialisés sur de nombreuses thématiques. » Marie Lazzaroni, chargée de mission Projets Femmes au Samusocial de Paris.

L'hygiène et les soins

Pour de nombreuses femmes sans abri, maintenir son corps propre répond à un désir de normalité leur permettant de garder une estime d'elle-même. Rester propre c'est aussi pour certaines une façon de masquer ses difficultés, de ne pas être identifiée comme une personne à la rue, et donc vulnérable.

Grâce aux dons de particuliers et à la contribution de mécènes sensibles à la cause des femmes sans domicile, **l'Oasis, un lieu d'accueil, d'hygiène et de soins, a été créé en mars 2019** au sein des bains-douches de la rue de Charenton mis à disposition par la Ville de Paris.

Son but : proposer un lieu où l'intimité soit préservée, la parole libérée, et où l'accès à des consultations infirmières et gynécologiques est rendu possible. **En trois ans d'ouverture, l'Oasis comptabilise 4 052 douches prises, 2 386 kits d'hygiène distribués et plus de 7 500 collations prises.**

« Certaines femmes font de nombreux aller-retour entre les centres et la rue. Lorsqu'on

les voit réapparaître dans les structures, souvent, la première chose qu'elles demandent est de prendre une douche, alors qu'elles n'ont aucune autre demande. La douche représente un temps particulier, une sorte de sas. » - Margaux, infirmière.

Au 115, le numéro d'appel d'urgence

Entre 2006 et 2016, le nombre de femmes ayant sollicité le 115 de Paris au moins une fois dans l'année a augmenté de 66 %. En 2022, 10 % des personnes sans abri rencontrées étaient des femmes (chiffre Nuit de la Solidarité 2022). Un chiffre en augmentation puisqu'en 2012 selon l'Insee, elles ne représentaient que 2 % des personnes sans abri de l'agglomération parisienne. Souvent discrètes voire invisibles, les femmes vivant à la rue courent plus de risques que les hommes. Plus de 93 % des femmes vivant dans la rue (données issues du rapport « Un abri pour toutes » de la Fondation des Femmes, 2021) sont ou ont été victimes de divers types de violences : insultes, exploitations, agressions, viols... en conséquence, une grande majorité d'entre elles présente un état de santé physique et psychologique très dégradé. En 2022, le 115 de Paris enregistre une moyenne de 150 appels de femmes.

Une mission dédiée aux femmes de 2018 à 2021

Si l'ouverture de plusieurs dispositifs dédiés aux femmes très précaires est une bonne avancée, l'accueil, l'accompagnement et l'orientation positive de ce public nécessitent la coordination de partenaires et la mise en œuvre de nombreuses actions pour que leur prise en charge puisse être assurée dans les meilleures conditions possibles. C'est dans cette optique que la Mission Femmes voit le jour au Samusocial de Paris en 2018 pour répondre à plusieurs objectifs :

- Accueillir plus de femmes aux parcours, profils et besoins différents et les accompagner dans l'accès aux droits universels et au droit commun.
- Sensibiliser et encourager les femmes à re entreprendre des parcours de santé et de soins, travailler sur leur estime de soi et leur émancipation.
- Outiller, former, renforcer l'expertise des professionnels aux problématiques rencontrées par les femmes et développer la transversalité des missions dédiées aux femmes au sein du Samusocial de Paris.

Zoom sur un des actions phares de la Mission Femmes : créer et entretenir un réseau pluridisciplinaire de partenaires spécialisés

Ce réseau a été créé dans le but d'améliorer le maillage territorial avec des acteurs spécialisés autour de problématiques rencontrées par les femmes accompagnées.

- **Exemples de partenariats : Ateliers collectifs en santé sexuelle – AIDES**
A Paris, la prévalence des personnes séropositives au VIH est parmi les plus importantes de France. Dans ce contexte et accueillant des femmes en situation de grande vulnérabilité, nous avons souhaité que l'association AIDES mette en place des actions de sensibilisation et de dépistage auprès des personnes accueillies.
L'objectif de ces permanences est de permettre aux femmes :
 - D'améliorer leurs capacités et leurs compétences à faire des choix favorables à une meilleure santé sexuelle.

- D'avoir accès aux ressources nécessaires pour une réponse globale à leurs besoins.
- Si elles le souhaitent, d'avoir accès à un dépistage du VIH avec résultats en 5min (TROD).

Création de la mission Promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations en 2022

L'expérimentation de trois années de la Mission femmes a mis en lumière qu'au-delà du genre de la personne, d'autres formes de stigmatisations peuvent s'additionner entraînant parfois un effet cumulatif des discriminations influençant directement sur les parcours, situations et besoins des publics.

A ce constat s'ajoute celui de :

1/ **Développer des accompagnements plus spécifiques** (par renforcement du maillage territorial et montée en compétence des professionnels)

2/ **Faire face au rallongement des durées de séjour** nécessitant de re travailler le bien vivre ensemble dans le collectif

C'est fort de de ces constats que le SSP a décidé de faire évoluer la Mission Femmes afin qu'elle devienne la « Mission Promotion de l'égalité », mission plus globale davantage tournée sur l'inclusivité et la lutte contre les discriminations. C'est pourquoi une nouvelle mission, davantage tournée sur la **promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations, a été créé en janvier 2022.**

Nos actions spécifiques en mars 2022

- Le Samusocial s'engage pleinement et dédie le mois de mars aux droits des femmes souffrant de la grande exclusion à travers trois événements :
 - Le lancement de son manifeste pour répondre dignement aux besoins des femmes sans abri
 - Le Samusocial s'associe en tant qu'expert à Make.org, pour sa grande consultation « Comment lutter contre toutes les inégalités subies par les femmes » en ligne sur change.org
 - La signature de la tribune pour engager les candidats sur la santé menstruelle au côté de l'association Règles élémentaires
 - Avec une campagne de sensibilisation du grand public, visible tout le mois de mars sur nos réseaux sociaux « La Rue Avec Elles »

Tribune en ligne sur <http://samusocial.paris>.

L'UNICEF France et le Samusocial de Paris alertent sur la santé mentale des enfants sans domicile

10 octobre 2022

« Grandir sans chez-soi : Quand l'exclusion liée au logement met en péril la santé mentale des enfants », qui détaille les multiples conséquences de la précarité résidentielle sur la santé mentale des enfants.

En France, le 22 août 2022, plus de 42 000 enfants vivaient dans des hébergements d'urgence, des abris de fortune ou dans la rue selon l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité. Ces enfants, dits « sans domicile », sont exposés à des conditions de vie dégradées, une cohabitation dans des espaces exigus, avec de fréquentes mobilités forcées et une certaine instabilité sociale, financière et administrative. A ces difficultés s'ajoutent l'isolement, la stigmatisation et les discriminations.

L'absence de logement et toutes les situations de précarité qui en découlent ont des conséquences graves sur la santé mentale des enfants, alors même que l'enfance constitue une période essentielle du développement durant laquelle les bases psychologiques, émotionnelles, sociales, cognitives et comportementales de la santé mentale sont établies.

En effet, ces conditions de vie dégradées mêlant – entre autres – nuisances, insalubrité, exigüité, insécurité et manque de commodités, contraignent les enfants à vivre et grandir dans un environnement non propice à leur développement et à leur bien-être.

L'absence de logement a également des répercussions significatives sur la construction des liens familiaux et plus généralement sur le milieu familial, essentiel à la sécurisation et au soutien du développement psychique de l'enfant.

De plus, les enfants sans domicile peuvent rencontrer des obstacles pour accéder à l'école, vivre une scolarité continue et disposer de conditions favorables à leurs apprentissages. Or, l'école joue un rôle majeur dans le développement et la construction psychique de l'enfant, tant au travers de sa fonction première de transmission des savoirs qu'en tant qu'agent de socialisation, et peut représenter un point d'ancrage important dans la vie des enfants sans domicile dont le quotidien est rythmé par l'instabilité.

Une vulnérabilité accentuée par un moindre accès aux dispositifs de prévention et aux soins en santé mentale.

De façon générale, les enfants et les adolescents ont de grandes difficultés pour accéder aux soins en santé mentale, en raison d'une offre insuffisante dans ce secteur manquant cruellement de professionnels. Cette difficulté d'accès aux soins est particulièrement critique pour les enfants sans domicile, confrontés à des obstacles supplémentaires tels que leur instabilité résidentielle impliquant une discontinuité dans les parcours de soins, mais aussi l'impossibilité de recourir aux alternatives souvent trop coûteuses.

Garantir l'accès aux services et le respect des droits fondamentaux.

Les conclusions de ce rapport sont sans appel : lorsque les enfants sont confrontés à des conditions de vie précaires du fait de leur situation d'exclusion liée au logement, de nombreux droits fondamentaux sont remis en cause et leurs besoins élémentaires ne sont pas pris en compte : bien manger, bien dormir, jouer, évoluer dans un environnement sûr, bienveillant et propice à leur développement, aller à l'école, avoir de l'intimité, se sentir en sécurité et accepté dans la société, etc. Les conditions ne sont pas réunies pour permettre aux enfants de jouir du meilleur état de santé possible.

Ce rapport est un cri d'alarme pour améliorer les conditions de vie des enfants sans domicile ainsi que leur accès aux soins en santé mentale.

« Aujourd'hui, les politiques de l'hébergement, de l'accès au logement et de santé sont insuffisantes pour promouvoir le bien-être des enfants et protéger leur santé mentale. L'UNICEF France appelle à renforcer ces politiques à l'aune des besoins spécifiques des enfants », explique Adeline Hazan, présidente de l'UNICEF France.

« Les professionnel.les du Samusocial de Paris qui accompagnent des familles, et donc des enfants, relèvent tou.tes un besoin de soutien et d'une meilleure prise en charge de leur santé mentale. Ce constat nécessite une approche spécifique des solutions, en commençant par proposer des lieux de vie adaptés », explique Vanessa Benoit, directrice générale du Samusocial de Paris.

Recommandations du rapport :

- **Promouvoir la santé mentale des enfants sans domicile** en leur garantissant un environnement sûr, bienveillant et stable, propice à leur développement, à leur bien-être et à l'exercice de leurs droits.
- **Améliorer la prévention et détection des problèmes de santé mentale de tous les enfants** en renforçant les leviers existants, **avec une attention particulière sur les enfants sans domicile.**
- **Mieux prendre en charge les problèmes de santé mentale des enfants sans domicile** en renforçant l'offre de soins existante et en améliorant sa qualité et la prise en compte de leurs besoins spécifiques.
- **Favoriser la transversalité et l'interconnaissance entre le secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et celui de la santé mentale.**

Notes sur la méthodologie

Ce rapport a été réalisé à partir d'une analyse de la littérature existante et des propos recueillis auprès de professionnels de la santé mentale et neuf enfants âgés de 9 à 14 ans, hébergés dans des hôtels sociaux et accompagnés par le Samusocial. Les propos des enfants ont été recueillis lors d'un atelier de consultation organisé en étroite collaboration avec les équipes du Samusocial.

Rapport conjoint, réalisé par l'UNICEF France et le Samusocial de Paris, en collaboration avec Santé publique France, à l'occasion de la journée mondiale de la santé mentale.

Présidentielle : « Qu’attend-on pour débattre d’une politique de lutte résolue contre l’exclusion ? »

31 octobre 2022

Plusieurs responsables d’associations regrettent l’absence totale de cette problématique dans la campagne et le manque de réflexion sur les solutions à mettre en œuvre.

Alors que la pauvreté s’enracine dans notre pays pour plus de 10 millions de personnes, les Français craignent que l’exclusion ne les frappe personnellement. Selon un sondage réalisé par l’Ifop pour la Fédération des acteurs de la solidarité et *Ouest-France*, c’est le cas de 51 % d’entre eux. Et de 69 % pour les 18-24 ans. L’exclusion, ce n’est pas seulement les autres.

Les Français portent sur les exclus un regard solidaire : selon la même enquête, 42 % ont de la sympathie pour eux et 23 % sont prêts à les aider, même si 27 %, d’abord inquiets pour eux-mêmes, éprouvent de la méfiance.

Absence de logements

L’accueil réservé aux Ukrainiens fuyant leur pays sous les bombes est une manifestation de cette envie de solidarité. Les Français n’ont pas l’humanité sélective. On a trop dit que la crise sanitaire avait accentué un individualisme forcené. La fraternité, pilier de la devise républicaine, n’a pas été vaincue par l’indifférence.

Les Français déplorent que la grande exclusion soit largement absente de la campagne électorale. Un sondage, réalisé par OpinionWay pour le Samusocial de Paris, montre que ce sentiment est partagé par 8 Français sur 10.

Qu’attend-on pour débattre d’une politique complète de lutte résolue contre l’exclusion ? Dans un pays développé comme le nôtre, on peut – on doit – triompher de l’exclusion sociale.

L’exclusion, c’est d’abord l’absence de logement. Le droit au logement est un droit fondamental. En France, 300 000 personnes en sont privées, sont à la rue ou dans des hébergements provisoires. L’enquête de OpinionWay révèle que les Français plébiscitent comme une priorité absolue l’accès de tous à un logement digne. Ils affirment que tout emploi doit permettre de se loger dignement, ce qui n’est pas le cas, que les personnes âgées et les handicapés, les personnes et les familles à la rue ont, eux aussi, le droit d’avoir un toit.

Droit aux soins

Les solutions sont connues. La Fédération des acteurs de la solidarité les a détaillées. Le Collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement les a rappelées solennellement, mercredi 23 mars, au cours d’une grande manifestation. Il s’agit notamment de prohiber les expulsions locatives sans solution de relogement et d’augmenter de moitié le nombre de logements sociaux construits, objectif qui doit s’imposer à l’État comme aux maires. Les personnes précaires sont exclues d’autres droits fondamentaux : les droits aux soins, à une alimentation saine, à la scolarisation des enfants, à la culture, à l’hébergement pour ceux qui n’ont pas encore accès à un

logement, la lutte contre la précarité énergétique, contre la précarité des jeunes sans emploi ou des étudiants aux faibles ressources, qui doivent recevoir une aide stable pour se loger, chercher un emploi ou poursuivre leurs études.

Il faut en débattre pendant les campagnes présidentielle et législatives pour prendre des engagements permettant de faire reculer l'exclusion, et les tenir. C'est le moment.

L'exclusion sociale n'est pas une fatalité. C'est affaire de volonté collective.

Signataires : **Pascal Brice**, président de la Fédération des acteurs de la solidarité ; **Alain Christnacht**, président du Samusocial de Paris et **Vanessa Benoit**, directrice générale ; **Manuel Domergue** et **Nathalie Latour**, porte-parole du Collectif des associations unies (CAU).

[Tribune collective publiée dans La Croix.](#)



Le Samusocial de Paris
est un acteur central
de la lutte contre l'exclusion.

<http://samusocial.paris>